

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Frédéric SAINZ, Marie DEHAN CARTEL, Florence CACHARD.

Absents excusés :

Eveline HATTAT, Nathalie ARNOULD et Marc JOUREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 6 mars 2019

Présentation du budget 2019 du CCAS.

Présentation des propositions de décisions modificatives

N°2019-09 : Approbation des comptes de gestion 2018 du budget général et des budgets annexes

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 -
- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2019-10 : Vote des comptes administratifs 2018 du budget général et des budgets annexes

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Bernadette CASTELHANO, Conseillère Municipale, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jacques JESSON, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° lui donne, à l'unanimité, acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Section	Résultats propres à l'exercice 2018	1 524 182,92	2 385 469,01	861 286,09
fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2018)		1 965 226,01	1 965 226,01
	Résultat à affecter			2 826 512,10
Section	Résultats propres à l'exercice 2018	341 560,86	1 086 206,57	744 645,71
d'Investissement	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2018)	47 764,76	-	- 47 764,76
	Solde global d'exécution			696 880,95
Restes à réaliser	FONCTIONNEMENT			
au 31 décembre 2018	INVESTISSEMENT	861 832,93	0	- 861 832,93
Résultats cumulés 2018 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement		2 775 341,47	5 436 901,59	2 661 560,12

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ANNEXE POUR BUDGET DE L'EAU				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Section	Résultats propres à l'exercice 2018	105 613,29	123 825,23	18 211,94
exploitation	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2018)	22,02	-	22,02
	Résultat à affecter			18 189,92
Section	Résultats propres à l'exercice	-	11 065,28	11 065,28
d'investissement	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2018)		45 698,75	45 698,75
	Solde global d'exécution			56 764,03
Restes à réaliser	FONCTIONNEMENT			
au 31 décembre 2018	INVESTISSEMENT	0	0	0
Résultats cumulés 2018 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		105 635,31	180 589,26	74 953,95
COMPTE ANNEXE POUR BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Section	Résultats propres à l'exercice 2018	28 538,54	71 090,94	42 552,40
fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2018)		751,62	751,62
	Résultat à affecter			43 304,02
Section	Résultats propres à l'exercice	943 315,73	2 200 636,00	1 257 320,27
d'investissement	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2018)	288 792,29	-	- 288 792,29
	Solde global d'exécution			968 527,98
Restes à réaliser	FONCTIONNEMENT			
au 31 décembre 2018	INVESTISSEMENT	1679250,36	0	-1679250,36
Résultats cumulés 2018 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		2 939 896,92	2 272 478,56	- 667 418,36

N°2019-11 : Résultat de l'appel d'offres « Réhabilitation de grande salle des fêtes »

Le Maire informe le conseil municipal qu'après analyse les entreprises retenues pour la réhabilitation de la grande salle des fêtes (commission d'appel d'offre du 7 mars 2019) sont les suivantes :

OFFRES		ENTREPRISES	MONTANT RETENU HT	MONTANT RETENU TTC
LOT 2	Gros-œuvre - Façade pierre	Le Bâtiment associés	202 300,00 €	242 760,00 €
	Aménagements extérieurs	Le Bâtiment associés	45 770,35 €	54 924,42 €
LOT 3	Charpente bois - couverture - étanchéité - bardage	Aubriet	165 000,00 €	198 000,00 €
LOT 4	Menuiseries extérieures	Roux	79 707,45 €	95 648,94 €
LOT 5	Doublages - Faux plafond cloisons - isolation	SLTP	56 886,30 €	68 263,56 €
LOT 6	Menuiseries intérieures	Solutions bois	222 091,25 €	266 509,50 €
LOT 7	Serrurerie	Roux	114 550,29 €	137 460,35 €
LOT 8	Electricité	Barcaioni	118 122,37 €	141 746,84 €
LOT 9	Plomberie -CVC- Cuisine	Cossenet	193 764,00 €	232 516,80 €
LOT 10	Carrelage-Faïence	Lagarde & Mergnani	45 963,69 €	55 156,43 €
LOT 11	Peinture extérieure intérieure	DIAS	33 012,98 €	39 615,58 €
LOT 12	Signalétiques	Accessigne	10 100,26 €	12 120,31 €
LOT 13	Gradin-scène	Doublet	73 425,00 €	88 110,00 €
TOTAL € HT			1 360 693,94 €	1 632 832,73 €

Rappel : Lot 1 « travaux démolition curage et désamiantage : 62 282.00 € HT – 74 732.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'acter les entreprises retenues,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

N°2019-12 : Avenants : Rénovation petite salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir un avenant relatif à la rénovation de la petite salle des fêtes :

LOT 2 « Isolation-doublage-plafond-acoustique-menuiserie intérieure » : Société Audinot **Avenant plus-value n°1 :**

Changement de type de cloison donc il est nécessaire d'effectuer un avenant ce qui entraîne une plus-value :

Plus-value n° 1 : + 2 075.77 € HT + 2 490.92 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 13 526.85 € HT *initialement prévu* à 15 602.62 € HT.

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le Maire à signer l'avenant en plus-value n°1 avec la société AUDINOT (lot 2) dans les dispositions ci-dessus énoncées.

N°2019-13 : Convention avec l'EUURL des Prés pour la création d'une jachère mellifère

Le Maire rappelle que lors du conseil du 25 février 2019, les membres ont émis un avis favorable concernant la réalisation d'une jachère mellifère par l'EUURL des Prés, exploitant des parcelles AB n°11 et AB n°12. Cette action sera un atout environnemental dans le centre du village.

Une convention sera signée avec l'EUURL des Prés afin de définir les modalités de l'exécution de la jachère. Le Maire propose qu'une compensation financière soit allouée à l'EUURL des Prés de 0.10 € le m2 (parcelles AB n°11 de 5903 m2 et AB n°12 de 10700 m2), soit 1 660.30 € pour son implication dans ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'allouer une compensation financière de 0.10 € le m2, soit 1660.30 € à l'EUURL des Prés,
- d'autoriser le Maire à signer la convention et tous autres documents liés à ce projet.

N°2019-14 : Attribution d'une subvention à l'association « potager public Saint-Martin-sur-le-Pré

Le Maire rappelle que l'association « potager public Saint-Martin-sur-le-Pré » a un projet d'aménagement végétal sur l'espace ludique et un projet de plantation sur le potager. Ces terrains se trouvent derrière la halle. Un devis a été établi par le Président de l'association qui se monte à 298.57 €. Il souhaite que l'association soit autonome dans la réalisation de ces projets.

Vu la commission des finances du 20 février 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'accorder une subvention de 500.00 € à l'association « potager public Saint-Martin-sur-le-Pré »,
- D'inscrire cette somme au compte 6574 sur le budget général 2019.

N°2019-15 : Acquisition d'une partie de la parcelle AC0113

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, et L.2241-1 à L.2241-7,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AC0113 afin d'aménager un parking pour la maison de santé pluridisciplinaire,

Considérant que l'avis des domaines est requis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De charger le Maire afin de demander l'avis des domaines pour cette acquisition d'une partie de la parcelle AC0113.

Informations

- Information sur l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- Information sur le devenir du local de l'ancien traiteur,
- Information sur la possibilité d'installation d'un food truck (1 fois par semaine),
- Information sur le commencement de l'installation de la vidéo-protection dans le village,
- Information sur l'installation des ampoules LED au gymnase et sur les terrains de tennis intérieurs,
- Information sur le personnel par Monsieur Jean-François WALSHOFER,
- Information et présentation du nouveau site internet par Madame Marie DEHAN CARTEL,
- Information sur la crèche par Mesdames Jocelyne HERMANT et Laurence JACQUET.

Prochain conseil municipal le lundi 15 avril 2019

Séance levée à 21 heures 55.